

P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Présents : GODAUX T. Président, DEWULF C. Vice-Président, ROULENT A. et TROUILLIEZ J.-Y. Membres et WALLEMME C. Secrétaire et Membre

Absents excusés : ESTOREZ JM., MONTANARI N.

Assiste à la réunion sans droit de vote : BELLEMANS F. (Représentant de la CPA)

I. DECISIONS ADMINISTRATIVES

1. Match HAP1088 du 24/01/2025 22:00 FES98 ERQUELINNES / UNION SPORTIVE MORLANWELZ – 1 – Score 13/2
Attendu que KARABULUT Yasin né le 27/12/1996 N° Licence 881978 a été aligné avec l'équipe de Union Sportive Morlanwelz Matricule 5545 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (13/12/2024), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 13/2 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
2. Match HAP4B095 du 22/01/2025 20:45 BORUSSIA SOIGNIES B / FT SPARTIATES MONS B – 4B – Match non joué
Terrain impraticable, fuite à la toiture, eau sur la surface de jeu. Match à programmer et à jouer.
3. Match HAP4D140 du 23/01/2025 20:35 DYNAMO THIEU / ATLETICO STREPY – 4D – Match non joué
Salle occupée. Match à programmer et à jouer.
4. Match HAP2B044 du 27/01/2025 21:00 ALLIEVI MANAGE / RC ANDERLUES B – 2B – Score 1/22
Attendu que HASSAINI Nordine né le 16/03/1992 N° Licence 849823 a été aligné avec l'équipe de Allievi Manage Matricule 7107 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (07/10/2024), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 1/22 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
5. Match HAP2C106 du 27/01/2025 20:00 FELICE MONTIGNY B / JS D'OR MARCHIENNE – 2C – Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par JS d'Or Marchienne Matricule 3903.
6. Match HAP4E106 du 01/02/2025 22:00 FC IRAGAZZI LA LOUVIERE / MFC COOL TEAM ANDERLUES B – 4E – Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par MFC Cool Team Anderlues B Matricule 4214.
7. Match HACPRES034 du 31/01/2025 19:00 AG JUNIOR LA LOUVIERE D / FELICE MONTIGNY B – Coupe Réserves – Score 1/1 (Tab 7/6)
Attendu que plus de 2 joueurs appartenant aux équipes A et B (ERVEN Alexandre né le 20/12/1996 N° Licence 848572, GENTILE Thomas né le 31/12/1998 N° Licence 798327 et PORTELA LOPEZ Randy né le 01/06/1988 N° Licence 849932) ont été alignés avec l'équipe D de AG Junior La Louvière Matricule 6190 lors de ce match, la Commission Sportive, en application de l'article 5.5 du règlement provincial (page 3), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif. De ce fait, l'équipe de Felice Montigny B est qualifiée pour le tour suivant.
8. Match HAP4G064 du 03/02/2025 21:15 MJA MARCHIENNE B / FS MONTIGNY B – 4/G – Score 2/3
Attendu que MEUNIER Thibaut né le 28/06/1990 N° Licence 881868 et TETI Massimo né le 06/02/1991 N° Licence 865350 ont été alignés avec l'équipe de FS Montigny B Matricule 4048 alors qu'il n'étaient pas affiliés à

la date initialement prévue du match (23/12/2024), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.

9. Match HAP3A116 du 06/02/2025 21:00 FS POMMEROEUL / FC MARCHE – 3A - Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par FC Marche Matricule 4803.
10. Match HAP4B113 du 07/02/2025 19:30 AG JUNIOR LA LOUVIERE D / ICARE FUTSAL MONS – 4B - Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par Icare Futsal Mons Matricule 7414.
11. Match HAVET108 du 07/02/2025 22:00 AS BOUSSU FUTSAL / FS MONTIGNY – Vétérans - Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par FS Montigny Matricule 4048.
12. Match HAP3B116 du 03/02/2025 à 20h15 MFC LATIN STARS STREPY / BORUSSIA BOIS D'HAINES – 3B – Score 3/2
L'arbitre ayant confirmé que le capitaine visiteur PLISNIER Joseph né le 17/08/2001 N° Licence 857057 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, celui-ci sera suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 03/03/2025 au 09/03/2025) en application de l'article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).
13. Match HAP3D116 du 06/02/2025 20:00 AURIVERDES MORLANWELZ / FC ARMADA MORLANWELZ – 3D –
Match non joué
Forfait annoncé tardivement de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par FC Armada Morlanwelz Matricule 7136.
14. Match HAP4F114 du 07/02/2025 22:00 ULTRASLAN ROUX / BOURLETTIS ANDERLUES – 4F – Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par Bourlettis Anderlues Matricule 7641.
15. Match HAP1042 du 12/02/2025 à 21h00 AVANTI CHARLEROI / FC SAINT-VAAST – 1 – Score 6/9
L'arbitre ayant confirmé que le délégué visité MARASCHIELLO Gianni né le 20/09/1985 N° Licence 760413 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, celui-ci sera suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 24/02/2025 au 02/03/2025) en application de l'article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).
16. Match HAP2A120 du 10/02/2025 21:00 JC ECAUSSINNES B / ALL STAR TEAM BRAINE-LE-COMTE – 2A –
Match non joué
Forfait annoncé tardivement de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 FFT par JC Ecaussinnes B Matricule 5127.
17. Match HAP3C088 du 10/02/2025 20:00 ACIRLI MORLANWELZ B / TT SOCCER ANDERLUES – 3C – Score 3/7
Attendu que ARAGONA Santo né le 02/09/1998 N° Licence 864921 a été aligné avec l'équipe de Acirli Morlanwelz B Matricule 5359 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (19/12/2024), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
18. Match HAP4A052 du 12/02/2025 22:00 WOLVES BRAINOIS / AS BOUSSU FUTSAL B – 4A – Score 3/3
Attendu que ESMANS Alexandre né le 05/12/1985 N° Licence 881387 a été aligné avec l'équipe de AS Boussu Futsal B Matricule 5375 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (13/11/2024), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.

19. Match HAP4G169 du 13/02/2025 22:00 ULKU SPORT MARCHIENNE B / POG TEAM ROSELIES B – 4G - Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par POG Team Roselies B Matricule 7502.
20. Match HACPPRM091 du 14/02/2025 21:00 AL CAPONE MANAGE / MFC MONTIGNIES – Coupes Premières - Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par MFC Montignies Matricule 6059.
21. Match HAP3B134 du 24/02/2025 à 21h15 FUTSAL CLUB BOUVY / BORUSSIA BOIS D’HAINE – 3B – Score 8/5
L’arbitre ayant confirmé que le capitaine visiteur PLISNIER Joseph né le 17/08/2001 N° Licence 857057 n’est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match malgré la de, celui-ci sera suspendu pour une durée d’une semaine (semaine du 17/03/2025 au 23/03/2025) en application de l’article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).
22. Match HAP4G128 du 21/02/2025 22:00 PANAMA ROSELIES / COPAIN COPAIN MARCINELLE – 4G – Match arrêté à la 48ème minute sur le score de 7/5
Attendu que l’équipe visiteuse n’était plus en nombre suffisant pour continuer ce match (moins de 3 joueurs sur le terrain), la Commission Sportive, en application de la règle 3 article 1 des règles du jeu, fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu’il s’agit d’un forfait administratif.

II. TRANSACTIONS

51. Rapport arbitre **NOVELLO David** pour le match HAP3C117 du 07/02/2025 20:00 **TT SOCCER ANDERLUES / FC FYZ SENEFFE** – 3C – Score 4/3
En cause de MOUREAUX Magali né le 08/02/1987 N° Licence 760716 – TT SOCCER ANDERLUES Matricule 5147
Faits reprochés : Attitude désagréable lors de la signature de la feuille.
Application de l’article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d’une durée de 1 semaine : semaine du 24/02/2025 au 02/03/2025.
52. Rapport arbitre **BAWIN Eric** pour le match HAP1042 du 12/02/2025 21:00 **AVANTI CHARLEROI / FC SAINT-VAAST** – 1 – Score 6/9
En cause de BODSON Adrien né le 18/04/1997 N° Licence 866477 – AVANTI CHARLEROI Matricule 5131
Faits reprochés : Rouspétances et critiques répétées envers l’arbitre après le match.
Application de l’article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d’une durée de 2 semaines : semaines du 24/02/2025 au 02/03/2025 et du 03/03/2025 au 09/03/2025.
53. Rapport arbitre **FARDE Reza** pour le match HAP4A112 du 16/02/2025 16:00 **INTER ECAUSSINNOIS B / FT SPARTIATES MONS** – 4A – Score 3/4
En cause de DELCROIX Nicolas né le 18/11/1993 N° Licence 837899 – Coach FT SPARTIATES MONS Matricule 7656
Faits reprochés : Rouspétances et critiques envers l’arbitre.
Application de l’article A1 du barème des sanctions du RO.
L’exclusion est jugée suffisante. Néanmoins, de sévères recommandations sont adressées au coach de FT Spartiates Mons .

54. Rapport arbitre **BERTRAND Jacques** pour le match HAP3B125 du 23/02/2025 15:00 **JC ECAUSSINNES D / B.LOCK SAINT VAAST** – 3B – Score 2/4
En cause de CATALANO Cristian né le 18/12/2001 N° Licence 872693 – B.LOCK SAINT VAAST Matricule 7635
Faits reprochés : Après expulsion, critiques depuis les gradins envers l'arbitre.
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension d'une durée de une semaine : semaine du 10/03/2025 au 16/03/2025.
55. Rapport arbitre **CORDARO Denis** pour le match HAP2B119 du 12/02/2025 21:15 **MARITIMO CHAPELLE / ALL STARS LA LOUVIERE** – 2B – Score 4/3
En cause de TONET Luca né le 07/05/1986 N° Licence 761834 – MARITIMO CHAPELLE Matricule 1765
Faits reprochés : Insultes et grossièretés envers l'arbitre.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension d'une durée de 3 semaines : semaines du 03/03/2025 au 09/03/2025, du 10/03/2025 au 16/03/2025 et du 24/03/2025 au 30/03/2025.
56. Rapport arbitre **SENAL Adem** pour le match HAPCAD046 du 23/02/2025 18:00 **AG JUNIOR LA LOUVIERE A / ARSENAL PONT-A-CELLES A** – Cadets – Score 4/5
En cause de supporters appartenant au club de Arsenal Pont-à-Celles Matricule 5826
Faits reprochés : Insultes et grossièretés envers l'arbitre.
Une amende de 50 € est infligée au club de Arsenal Pont-à-Celles Matricule 5826 pour l'attitude de certains de leurs supporters envers l'arbitre.

III. DISCIPLINE

Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP4A098 du 28/01/2025 à 22h00 **FC BOUSSU / INTER ECAUSSINNOIS B** – 4A – Score 4/4

Convoqués en présence obligatoire : PARISE Michaël Arbitre, MOREAU Henri né le 04/09/1993 N° Licence 877716 FC Boussu Matricule 7719, CARON Donovan né le 15/12/1995 N° Licence 877719 FC Boussu Matricule 7719

MOREAU Henri 877716 FC Boussu Matricule 7719 et CARON Donovan 877719 FC Boussu Matricule 7719 sont absents non excusés.

En cause de MOREAU Henri 877716 FC Boussu 7719

Faits reprochés : A la fin du match, insultes, critiques de l'arbitre, dégage le ballon dans la direction de l'arbitre, revient au vestiaire de l'arbitre pour y tenir des propos déplacés.

En cause de JUSTE Logan né le 19/12/1998 N° Licence 877268 Délégué FC Boussu 7719
Ne remplit pas volontairement son rôle de délégué.

En cause de CARON Donovan né le 15/12/1995 N° Licence 877719 FC Boussu 7719
Vient au vestiaire de l'arbitre pour le critiquer et jeter de l'eau sur lui.

Entendu PARISE Michaël Arbitre qui confirme ses rapports.

Après délibération, la CSP inflige, par défaut, les sanctions suivantes :

- MOREAU Henri 877716 FC Boussu 7719 sera suspendu pour une durée de 26 semaines (du 10/03/2025 au 01/06/2025 et du 01/09/2025 au 07/12/2025) en application de l'article A7.3 du barème des sanctions du RO pour tentative de voie de fait envers l'arbitre (envoi du ballon).
- CARON Donovan 877719 FC Boussu 7719 sera suspendu pour une durée de 6 semaines (semaines du 10/03/2025 au 16/03/2025, du 17/03/2025 au 23/03/2025, du 24/03/2025 au 30/03/2025, du 07/04/2025 au 13/04/2025, du 14/04/2025 au 20/04/2025 et du 21/04/2025 au 27/04/2025) en application de l'article A3 du barème des sanctions du RO pour attitude et geste déplacés envers l'arbitre (jet d'eau).
- JUSTE Logan 877268 Délégué FC Boussu 7719 sera suspendu pour une durée de 2 semaines (semaines du 10/03/2025 au 16/03/2025 et du 17/03/2025 au 23/03/2025) en application de l'article D1 du barème des sanctions du RO pour ne pas avoir assumé volontairement son rôle de délégué.

IV. RECLAMATION

Réclamation du club de Celtic Leernes Matricule 7728 contre la décision administrative prise en date du 16/01/2025 concernant le match HAP4E084 du 16/12/2024 à 22h00 **CELTIC LEERNES / FUTSAL DT ANDERLUES – 4E – Non Joué** suite à l'absence de l'arbitre officiel

Sont convoqués en présence obligatoire : HUBERT Steven né le 10/07/1986 N° Licence 787593 Délégué Celtic Leernes Matricule 7728, HOYAS Christophe né le 09/01/1970 N° Licence 876818 Délégué Futsal DT Anderlues Matricule 7659

Entendu HUBERT Steven 787593 Délégué Celtic Leernes 7728 qui déclare qu'en l'absence de l'arbitre officiel, les deux clubs ont été d'accord de reporter la rencontre afin d'avoir quelqu'un d'impartial pour la diriger.

Entendu HOYAS Christophe 876818 Délégué Futsal DT Anderlues 7659 qui confirme les dires du délégué de Celtic Leernes.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes qu'en aucun cas la CSP ne peut aller à l'encontre des règles du jeu. Il est stipulé à la règle 5 - article 8 qu'un match ne peut être remis pour absence d'arbitre et qu'en cas d'absence de l'arbitre officiellement désigné, il y est indiqué l'ordre de priorité pour le remplacer.

De ce fait, la CSP ne peut qu'appliquer le score de forfait de 0/5.

V. REFUS DE TRANSACTIONS

1. Refus de la transaction 47 de Belgique Cars Futsal Charleroi pour le match HAP4G104 du 24/01/2025 à 22h00 **BELGIQUE CARS FUTSAL CHARLEROI / F.C.S. CHARLEROI B –**

4G – Score 6/5

Convoqués en présence obligatoire : NOVELLO David Arbitre, BAKOUCHE Najim né le 11/10/1984 N° Licence 757358 Belgique Cars Futsal Charleroi Matricule 7636

Entendu NOVELLO David Arbitre qui confirme son rapport.

Entendu BAKOUCHE Najim 757358 Belgique Cars Futsal Charleroi 7636 qui déclare que l'arbitre est un menteur et qu'il n'a jamais fait tout ce que l'arbitre raconte dans son rapport.

Après délibération, la CSP décide qu'étant donné que BAKOUCHE Najim 757358 Belgique Cars Futsal Charleroi 7636 avait été expulsé, il devenait spectateur dans les gradins et ne pouvait donc plus recevoir une carte rouge à la fin du match. De sévères recommandations lui sont néanmoins adressées pour son attitude ainsi qu'une amende de 50 € en application de l'article J du barème des sanctions du RO.

2. Refus des transactions 42, 43 et 44 de New Team Morlanwelz pour le match HAP4F182 du 22/01/2025 à 22h00 **NEW TEAM MORLANWELZ / FARCIENNES CAROLO TEAM** – 4F – Score 5/4

Convoqués en présence obligatoire : Abboudi Youness Arbitre, JACQUES Donovan né le 20/08/2001 N° Licence 847345 New Team Morlanwelz Matricule 7327, JACQUES Sébastien né le 09/12/1979 N° Licence 846979 New Team Morlanwelz Matricule 7327

ABBOUDI Youness est absent excusé mais confirme son rapport par mail.

Entendu JACQUES Donovan 847345 New Team Morlanwelz Matricule 7327 qui reconnaît avoir dit que l'arbitre allait tout siffler contre son équipe mais n'a pas été sanctionné pour autant.

Entendu JACQUES Sébastien 846979 Coach New Team Morlanwelz Matricule 7327 qui reconnaît avoir critiqué l'arbitre mais ajoute que ce dernier a pris son sac et est parti immédiatement après la fin du match, les délégués n'ont même pas eu le temps de signer la feuille de match. Il affirme qu'il n'y a pas eu de bagarre entre des supportrices.

Après délibération, la CSP déclare aux personnes présentes que :

- Rien n'est retenu à la charge de JACQUES Donovan 847345 New Team Morlanwelz 7327.
- JACQUES Sébastien 846979 Coach New Team Morlanwelz Matricule 7327 sera suspendu pour une durée de 2 semaines (semaines du 10/03/2025 au 16/03/2025 et du 17/03/2025 au 23/03/2025).

VI. FRAIS

Matr. Club	Nom du club	Frais Dossier	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplac. arbitre	TOTAL (2)
------------	-------------	---------------	----------	-----------------	----------------	-------------------	-----------------	-----------

5545	Union Sportive Morlanwelz	12,50 €	12,50 €					25,00 €
7107	Allievi Manage	12,50 €	12,50 €					25,00 €
3903	JS d'Or Marchienne	12,50 €	50,00 €					62,50 €
4214	MFC Cool Team Anderlues	12,50 €	25,00 €					37,50 €
6190	AG Junior La Louvière	12,50 €	12,50 €					25,00 €
4048	FS Montigny	12,50 €	12,50 €					25,00 €
4803	FC Marche	12,50 €	50,00 €					62,50 €
7414	Icare Futsal Mons	12,50 €	50,00 €					62,50 €
4048	FS Montigny	12,50 €	50,00 €					62,50 €
4184	Borussia Bois d'Haine				5,00 €			5,00 €
7136	FC Armada Morlanwelz	12,50 €	50,00 €					62,50 €
7641	Bourlettis Anderlues	12,50 €	25,00 €					37,50 €
5131	Avanti Charleroi				5,00 €			5,00 €
5127	JC Ecaussinnes	12,50 €	50,00 €					62,50 €
5359	Acirli Morlanwelz	12,50 €	12,50 €					25,00 €
5375	AS Boussu Futsal	12,50 €	12,50 €					25,00 €
7502	POG Team Roselies	12,50 €	50,00 €					62,50 €
6059	MFC Montignies	12,50 €	25,00 €					37,50 €
4184	Borussia Bois d'Haine				5,00 €			5,00 €
7727	Copain Copain Marcinelle	12,50 €	12,50 €					25,00 €
5147	TT Soccer Anderlues	12,50 €		2,50 €				15,00 €
5131	Avanti Charleroi	12,50 €		5,00 €				17,50 €
7656	FT Spartiates Mons	12,50 €						12,50 €
7635	B.Lock Saint-Vaast	12,50 €		2,50 €				15,00 €
1765	Maritimo Chapelle	12,50 €		7,50 €				20,00 €
5826	Arsenal Pont-à-Celles	12,50 €			50,00 €			62,50 €
7719	FC Boussu	37,50 €		85,00 €		25,00 €	24,00 €	171,50 €
7636	Belgian Cars Futsal Charleroi	12,50 €			50,00 €		12,00 €	74,50 €
7327	New Team Morlanwelz	12,50 €		5,00 €				17,50 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par **dossier** + frais déplacement de l'arbitre

DEFINITIONS DES ACRONYMES UTILISES

CQ – Correspondant Qualifié

CEP – Comité Exécutif Provincial

CSP – Commission Sportive Provinciale

CPA – Commission Provinciale d'arbitrage

RO – Règlement Organique de la Ligue Francophone de Football en Salle